

2018



FORMATION CONSEIL

610. Le cadre juridique des pratiques addictives en entreprise



Objectifs

- Connaitre le cadre légal des conduites addictives et ses impacts pour l'entreprise
- Identifier et gérer une personne sous l'emprise d'une addiction
- Agir pour prévenir ce type de risques

Intervenant

Avocat spécialisé en droit du travail

Public concerné

Dirigeants, DRH, RRH ou ARH, Experts comptables

Durée

1 jour

Date

13 Avril

Lieu de formation

89 quai Paul Bert 37100 TOURS

Coût net de taxes

268 € / personne

Organisme non assujetti à la TVA

Programme

Matin : Les addictions classiques dans l'entreprise

- Les différents types de pratiques addictives (avec ou sans produit)
- La responsabilité de l'employeur face aux addictions (alcool, tabac, vapotage, drogues, ...)
- Réagir et anticiper (contrôles, identification, prévention)

Après-midi : Les addictions liées au Technologies de l'Information et de la Communication

- Obligations générales (Formalités, Consultation, Vie Privé/Vie professionnelle, usages abusifs, droit à la déconnexion)
- Spécificités en fonction des situations de travail (télétravail, géolocalisation, contrôle de l'utilisation d'internet et des messageries d'entreprise et accès aux fichiers...)

Nouvelles technologies de l'information et relation collectives du travail (vote électronique, information et communication avec les IRP)

Mise en place possible en INTRA, merci de nous contacter

[Nous contacter](#)

[Demander un devis](#)

[S'inscrire](#)

Spécialiste des secteurs sanitaire et social, et médico-social depuis 1986

EURINFAC - 89 quai Paul Bert - 37100 Tours

www.eurinfac.com

Votre contact : **Christiane KIENER** professionnalisation@eurinfac.fr ou 02 47 05 71 24

Siret 334 959 012 00041 – APE 8559 A